

OBSERVATION N°6 du 26/06/2024 :

Suite a l'enquete pour le parc photovoltaique au dessus du val de malon je viens faire quelques remarques . La premiere serait pour l'ecoulement des eaux de pluies surtout des orages car pour l'instant des travaux ont etes faits pour eviter les inondations de caves ou nous sommes proprietaires dans la descente au numero 2 de la rue du val du puit car l'eau rentre encore par fortes pluies. D'autre part il serait bon de prevoir dans le cahier des charges que la montee et descente de la rue du val du puit sont interdites aux poids lourds suite a de gros degats commis aussi bien a la voirie et a notre habitation.

J'espere que mes remarques seront prises en compte et que vous m'en informerez .

Sincerres salutations.

Indivision vezinier j.claude.

Fait a Longvic le 26 juin 2024.